https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/07/19/pourquoi-la-france-n-est-elle-pas-parvenue-a-se-doter-au-fil-de-ses-soubresauts-politiques-d-un-modele-economique-consensuel 6252431 3232.html

## « Pourquoi la France n'est-elle pas parvenue à se doter au fil de ses soubresauts politiques d'un modèle économique consensuel ? »

Le consultant Patrick d'Humières constate, dans une tribune au « Monde », qu'aucun parti politique ne soutient les principes d'une économie efficace et « responsable », alliant principes de bonne gouvernance et juste répartition de la valeur.

Publié le 19 juillet 2024 à 06h30 Temps de Lecture 4 min.

Nos partis politiques ne sont pas les meilleurs économistes du pays... Depuis deux siècles, chacun s'accroche à une vision idéologique des équilibres macroéconomiques qui n'a guère varié : les libéraux professent l'efficacité des marchés libres depuis la révolution industrielle du XIXe siècle, la répartition de la valeur devant rester leur affaire, et l'Etat n'aurait pas à s'en occuper ; les socioredistributifs, auxquels les échecs de l'Etat-providence n'ont rien appris jusqu'à ce jour, affichent depuis la grande crise des années 1930 un keynésianisme ; quant aux étatistes, qui ont eu leur heure de gloire à travers le redressement gaulliste, ils n'avouent pas qu'ils sont enfermés dans le protectionnisme et l'affaiblissement des droits contractuels des parties.

La crise démocratique actuelle a relancé cette triple offre régressive et dépassée, qui s'émancipe des savoirs d'efficacité économique existants et fait fi des schémas adoptés par la plupart de nos partenaires développés. En plus du fait qu'elle représente un coût social et démocratique très élevé.

Mais pourquoi donc la France n'est-elle pas parvenue à se doter au fil de ses soubresauts politiques d'un modèle économique consensuel qui aurait permis de sanctuariser les grandes règles du jeu économique applicables aux entreprises ? L'explication la plus connue est la complicité inavouée entre un pilotage étatique qui ne se lasse pas de faire gonfler la sphère de l'aide publique et <u>les grands groupes qui savent négocier leur liberté</u> et leur fiscalité, sans que la réflexion sur l'intérêt général soit très approfondie.

## Sans incitation ni contrainte réelle

C'est ce mécanisme que révèle, par exemple, le <u>récent rapport du Sénat sur la façon dont Total</u> assume plus ou moins les intérêts collectifs français : les sénateurs en ont conclu qu'une action publique spécifique devrait permettre à l'Etat de faire mieux respecter les intérêts énergétiques français par la multinationale.

Les trois modèles historiques ont leurs thuriféraires intéressés dans chaque camp. Ils occultent la montée des aspirations de la plupart des Français pour une économie responsable, alliant des principes de bonne gouvernance à une juste répartition de la valeur, en passant par des constantes de fiscalité et de contribution locale et sociale visant un « juste profit ».

Fixer un tel objectif suppose une convergence sur le fond entre plusieurs forces motrices : le système de régulation institutionnalisé doit exprimer l'intérêt général, les forces politiques doivent se donner des limites dans l'expression de leur préférence ; les forces sociales doivent faire vivre une vision commune en se retrouvant dans une politique contractuelle élargie.

Malheureusement, il faut bien constater que ces forces, à l'inverse, ont eu la peau du modèle durable et responsable qui a tenté d'émerger dans les deux décennies passées au nom d'un intérêt général planétaire. On s'en est remis à la bonne volonté des acteurs, sans incitation ni contrainte réelle ; on a laissé Bruxelles cadrer au minimum les comportements des grandes entreprises, sans sanctions ni pression sur nos concurrents. La <u>Plateforme RSE</u>, commission consultative créée auprès de France Stratégie pour faire avancer les démarches RSE dans les entreprises, est restée hors-sol, malgré elle.

## Une formidable opportunité

On a pu croire un moment que le changement de définition de la société commerciale dans le code civil — article 1833 issu de la loi Pacte [Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises] de 2019 — allait permettre de basculer dans le nouveau modèle d'une « entreprise durable et responsable » devant « prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux ». Un mouvement qu'aurait pu renforcer la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de chaîne d'approvisionnement, votée au forceps en toute fin de législature européenne.

Mais ces textes ont été à peine consentis et si peu défendus par les acteurs concernés qu'ils n'ont jamais été perçus comme les fondements d'un nouveau droit économique s'imposant à tous, capables de faire entrer le rapport Etat-entreprises dans une régulation contractualisée avec les biens communs comme paradigme.

Il aurait fallu une mesure reconnue de la double performance économique et sociétale et une fiscalité différenciée en conséquence, afin de garantir une sécurité institutionnelle aux entreprises qui joueraient le jeu de l'intérêt public.

On est ainsi passé à côté d'une formidable opportunité de faire avancer un modèle européen de référence, prenant tout son sens dans le cadre du <u>Green Deal</u>. Nos partenaires hors Europe étaient prêts à l'accepter, tant la prise en compte des impacts sociétaux en échange d'une protection du cadre entrepreneurial s'impose d'évidence. L'Europe aurait ainsi pu donner un sens à sa stratégie industrielle, pour qu'elle profite autant à la société qu'aux actionnaires, surtout lorsque ces derniers sont répartis dans le monde entier et imposent leur dumping en même temps que des rendements maximisés!

## Seul le Crédit mutuel-Alliance fédérale

Mais encore fallait-il le vouloir vraiment! Les hésitations, la communication obsédante et les mesurettes dispersées, alors même que le gouvernement s'était doté d'une ministre de l'« économie responsable », ont fait perdre confiance dans la valeur transformationnelle de cette utopie souhaitée par la société civile, mais finalement marginalisée dans les statuts de société à mission ou d'entreprise sociale et solidaire.

Une seule grande entreprise a eu l'audace d'affecter un « dividende sociétal » significatif à son engagement responsable, le Crédit mutuel-Alliance fédérale, <u>qui alloue 15 % de son résultat net à cet effet</u>. Toutes les autres ont préféré les rachats d'action, dont on attend toujours la taxation annoncée...

Cette asymétrie française entre un imaginaire politique très créatif et un réalisme économique très limité s'oppose à l'exemple allemand. Dans son dernier ouvrage, le philosophe allemand Heinz Wismann note que « l'idée pragmatique d'une économie sociale de marché résume le souci de synthèse qui fonde désormais le consensus allemand. Au marché de libérer les énergies, de dynamiser les entreprises, afin d'assurer la prospérité ; à la société de canaliser les forces, de maîtriser les excès afin de garantir l'équité ... L'Allemagne semble avoir enfin trouvé son équilibre » (Lire entre les lignes. Sur les traces de l'esprit européen, Albin Michel, 480 pages, 25 euros).

Il s'adresse à nous, Français, pour faire remarquer qu'outre-Rhin les coalitions les plus variées ont tenu à respecter dans la durée l'équilibre entre la volonté d'efficacité économique et le dû d'équité sociale.

Nous pourrions nous aligner sur cette gouvernance moderne à condition de faire pour de bon du contrat et de la finalité durable les leviers de notre politique économique, une répartition équilibrée de la valeur la finalité de notre politique sociale, et une gestion répondant aux exigences de la société civile le mode de gouvernance de nos entreprises.

**Patrick d'Humières** est l'auteur du « Réveil de la pensée européenne » (L'Aube, 2021) et d'« Entreprise et géopolitique : le business ou la planète. Les multinationales face à leurs responsabilités » (Dunod, 2023)